

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2006

Etaient présents : MM. ANDRE Yves, BISAGNO Jean-Pierre, BONNETTI Serge, CERUTTI Guy, GAUTHERET Roger, LE BOT Pierre, MARCHISONE Hervé. Mmes BOCH Claudette et MOLLIEUX Sandra.

Absents : M. REVIGLIO Lucien ; Mme CHAZERAULT Brigitte (procuration à M. LE BOT P)

Secrétaire : Madame Sandra MOLLIEUX _____

- Lotissement « les Peupliers »

Suite à la consultation concernant les travaux et à la réunion de la Commission des travaux, le Conseil Municipal retient à l'unanimité les entreprises MANNO TP pour 97.561,84 € (lot 1) et PERCEVAUX pour 5.273,30 € (lot 2) ainsi que le bureau BTCS pour 1.335,40 € (contrôle technique).

- Carte Communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier de la Carte Communale tel qu'il a été présenté à l'enquête publique du 18 septembre au 19 octobre 2006 et approuvé par le Commissaire – Enquêteur et demande et sollicite de Monsieur le Préfet son approbation.

- SPANC : convention avec le SIEPAB

Après remarques de la Sous Préfecture concernant l'adhésion à la carte au SIPAB par les communes pour la compétence SPANC, le Conseil à l'unanimité approuve le projet de convention de mise à disposition du service SPANC entre le SIEPAB et la Commune. Concernant les visites de contrôle, des précisions vont être demandées au SIEPAB.

- Déneigement 2006/2007

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Perreau concernant le déneigement pour la saison d'hiver 2006/2007 (augmentation de 3 % des tarifs de l'an passé).

- Réparation des cloches de l'église

Le Conseil Municipal retient la proposition de la société BODET pour le remplacement du moteur de volée cloche 2 (angélus) d'un montant de 1.151 € HT.

- Indemnités du Receveur Municipal

Suite au départ de M. LEPARQUOIS et à son remplacement par M. SONOKPON après l'intérim de Mme LE COZ, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder au Receveur Municipal l'indemnité de conseil, et l'indemnité de confection de budget à compter de 2007.

- Mise à jour de l'inventaire communal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de sortir de l'inventaire communal le matériel obsolète pour un montant de 15.199,97 €.

- Financement des écoles privées

Suite à la loi d'août 2004 et à sa circulaire d'application concernant le financement obligatoire des écoles privées, le Conseil Municipal dénonce l'article 89 de cette loi et demande sa modification ou son abrogation.

- Projet de cantine scolaire

Le Conseil Municipal approuve le projet de cantine scolaire pour les communes de La Chapelle, Les Chavannes et St Rémy et donne tout pouvoir à M. le Maire pour sa mise en place.

Questions diverses

Le Conseil :

- Prend connaissance du versement d'une subvention de 200 €, dans le cadre du FDAL, pour l'association Vivre aux Chavannes, subvention qui lui sera reversée sur le budget 2007.
- Est informé que la demande a été faite auprès de la DDE pour le marquage des emplacements de car des transports scolaires

La demande de subvention concernant les travaux de captage et de traitement de l'eau n'a pas encore obtenu de réponse ; plus d'informations parviendront lors de l'élaboration du schéma de l'eau.

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le onze décembre deux mil six à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

LE MAIRE.